



Dernière séance
23 septembre 2009

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le seize novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre BAEUMLER, Maire.

Etaient présents M. HABIB, Mmes HIRSPIELER, LEVEQUE-KUBLER, M. WERSINGER, Mme STROZIK, M. POINTURIER, Mme VICQUERY, M. STOECKEL, Mme SCHENTZEL, MM. TSCHÉILLER, KLETHI, MALBOS, VETTER, Mmes GAUGUIN, PY, M. GUILLEMAIN, Mme MOERDER, M. STAEDÉLIN, Mmes KEMPF, HOMRANI, DELAPORTE-LEROY, DIETRICH, HOFFERT-KIPPELEN MM. GOEPFERT, SCHNEBELEN, Mmes DIET, JOLY, M. BOUCHAQUIR.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales et en vertu du droit local, le secrétariat de la séance est assuré par M. Jean-Jacques ALTMÉYER, directeur général des services, et Mme Michèle LUTHRINGER, responsable de service.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes ce soir.

M. le Maire informe le conseil municipal de la modification de l'ordre du jour.

Il demande l'accord du conseil municipal pour retirer de l'ordre du jour le point 7a « Désignation du maître d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle du Kattenbach » .

Le conseil municipal donne son accord pour la modification de l'ordre du jour.

POINT N° 1

M. le Maire informe le conseil municipal que le compte rendu de la séance du 23 septembre dernier n'étant pas finalisé, il sera soumis à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance.

Le conseil municipal en prend acte.

POINT N° 2

Affaires financières

a- Débat d'orientation budgétaire 2010.

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire permet de fixer le cadre et les orientations du budget pour l'année 2010 qui sera voté par le conseil municipal lors de sa séance du mois de décembre.

M. STOECKEL présente le débat d'orientation budgétaire en ces termes :

« Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992, le Débat d'orientation Budgétaire est l'occasion privilégiée d'aborder les orientations de l'année à venir et d'en observer l'adéquation avec les décisions budgétaires.

Toutefois, cet exercice peut connaître quelques limites, ceci a notamment été remarquable l'année dernière. Alors que le texte du débat d'orientation budgétaire de Thann était rédigé, la France plongeait dans une crise, au départ financière, mais qui s'est très rapidement transformée en crise économique puis sociale avec une augmentation du nombre de personnes au chômage de 650 000 en 2009.

La ville de Thann a fait face à ce nouveau contexte en jouant pleinement son rôle de soutien à l'activité économique locale. Conformément à l'engagement pris en signant le plan de relance, la ville aura investi en 2009 des montants de travaux supérieurs à la moyenne des années 2004 à 2008.

2010 continuera à être marquée par la crise, car même si la croissance devait à nouveau être légèrement positive, le taux de chômage devrait poursuivre sa progression pour dépasser les 10 % de la population active.

A ce contexte d'incertitude économique, se rajoutent encore pour les collectivités les incertitudes liées aux réformes institutionnelles et fiscales initiées par le Gouvernement. Celles-ci se font dans la précipitation, sans réelle concertation et sans mesurer les impacts que cela produira sur les ressources des collectivités locales.

A- Le contexte national

Le débat budgétaire national s'est ouvert mardi 20 octobre au Parlement, sur fond d'explosion des déficits publics.

Le déficit budgétaire attendu en 2010 par le Gouvernement s'élève à 116 milliards d'euros contre 52,1 milliards prévus au budget 2009 et la dette atteindrait 84 % du produit intérieur brut (PIB).

A ce déficit, il convient d'ajouter celui des comptes de la sécurité sociale à hauteur de 30 milliards d'euros en 2010.

A ce stade, on peut remarquer que l'Etat s'éloigne à la fois des stratégies beaucoup plus rigoureuses de ses voisins européens, mais aussi des pratiques de la très grande majorité des collectivités qui ont toujours recherché à avoir une gestion saine des deniers publics.

Des réformes fiscales et institutionnelles qui vont fortement limiter les marges de manoeuvre et l'autonomie des communes.

La première de ces réformes, en l'occurrence **la suppression de la taxe professionnelle** va profondément modifier l'équilibre entre les différents contributeurs aux ressources communales en faisant des ménages quasiment les seuls financeurs des services publics communaux.

En effet, alors que la taxe professionnelle représentait à Thann 55 % des ressources fiscales et les taxes ménages (T.H. + foncier bâti) 45 %, à l'avenir les ménages pourraient contribuer à hauteur de 80 % aux ressources fiscales de la commune.

Avec la réforme de la taxe professionnelle telle qu'envisagée dans le projet de loi de finances, les entreprises qui versaient en 2009 26 milliards d'euros de taxes ne paieront plus que 18 milliards par le biais d'une contribution économique territoriale (C.E.T.) composée de deux parts distinctes :

- 5,7 milliards au titre d'une cotisation locale d'activité (C.L.A.) assise sur la valeur du foncier,
- et 11,4 milliards au titre d'une contribution complémentaire (C.C.) calculée en fonction de la valeur ajoutée.

Si les communes et les EPCI doivent percevoir la 1ère part, à savoir la cotisation locale d'activité, le projet de la loi ne prévoyait rien au niveau de la 2ème part beaucoup plus dynamique, coupant ainsi tout lien fiscal entre territoires et entreprises.

Devant l'hostilité quasi-unanime de l'ensemble des associations d'élus, la discussion à l'assemblée nationale a permis une petite avancée en affectant aux communes et surtout communautés de communes une fraction de la cotisation complémentaire égale à 20 %.

Pour 2010, le Gouvernement s'est engagé à compenser la différence entre le montant de la T.P. 2009 et le nouveau produit fiscal, mais aucune garantie de pérennité de ces compensations n'a été donnée pour les années suivantes.

A cet égard, les communes peuvent, à juste titre, nourrir des inquiétudes quant à l'évolution de ces compensations qui ont progressivement été intégrées dans le montant de la **D.G.F.** Or, la D.G.F. a déjà baissé dans 15 000 communes dont Thann en 2009 sous l'effet des diminutions de certaines dotations de compensation.

En 2010, la D.G.F. va à nouveau diminuer pour Thann dans la mesure où deux composantes de celle-ci, à savoir la dotation de compensation de la taxe professionnelle et le complément de garantie devraient diminuer respectivement de 8 % et 2 %.

S'il y avait sans doute nécessité de réformer l'assiette de la taxe professionnelle, la réforme en cours va pénaliser lourdement les collectivités locales en les privant de toute cotisation dynamique pour la remplacer par des dotations de l'Etat qui ne sont en réalité que des variables d'ajustement aux ressources de plus en plus limitées de l'Etat.

Les communes vont par ailleurs être assujetties en 2010 au paiement de la **taxe carbone** fixée à 17 euros la tonne de CO2 pour ensuite évoluer chaque année.

Mais, contrairement aux ménages et à certains secteurs économiques, aucune compensation n'est prévue pour les collectivités. L'Association des Maires de France évalue à 2 euros par habitant l'impact de la taxe carbone en 2010, soit une dépense supplémentaire de 16 000 euros pour Thann.

Quant à la **réforme plus institutionnelle des collectivités**, elle aura, même si les communes ne sont pas concernées au premier chef, des conséquences négatives, notamment au niveau des concours financiers que la Région ou le Département apportaient jusqu'à présent.

En effet, Régions et Départements pourraient perdre leur compétence générale, ce qui limitera leur champ d'interventions possibles.

Par ailleurs, il est envisagé que le montant de subventions accordé à un projet serait au maximum de 50 %, ce qui sera sans aucun doute un frein aux investissements des communes.

Ainsi donc, l'avenir apparaît très incertain pour les finances communales, et donc pour la capacité qu'auront encore demain les communes à assurer une bonne qualité de service aux concitoyens.

B- Thann en 2010

- Des recettes qui n'augmenteront pas

Outre l'impact des mesures nationales décrites ci-dessus, d'autres facteurs liés notamment à la crise immobilière et financière vont venir limiter l'évolution des ressources de la ville de Thann.

Il s'agit notamment de la diminution considérable du produit des droits de mutation ; ceux-ci sont en recul de 45 % au 30 septembre 2009 par rapport à la même date de 2008.

Toujours dans le domaine immobilier, l'arrêt de tout nouveau programme de construction va entraîner parallèlement une stagnation des recettes fiscales au titre des taxes d'habitation et du foncier bâti en 2010, mais aussi les années suivantes.

Dans ces conditions, les recettes liées aux taxes ménages ne devraient guère progresser de plus de 1,2 %, ce qui correspond au taux d'évolution forfaitaire des bases fixé dans la loi de finances.

> Des dépenses de fonctionnement qui devront être strictement encadrées

Compte tenu de l'absence de marge de manoeuvre, sauf à augmenter les taux des impôts des ménages, ce qui n'est pas souhaitable, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera comme par le passé une priorité absolue.

Dans ce cadre, **les achats et les recours aux services extérieurs** devront être maintenus au même niveau qu'en 2008.

L'évolution des **subventions aux associations** sera limitée, mais au-delà du versement des subventions qui représentent 11 % des dépenses de fonctionnement, il faut souligner que la ville met ses installations et locaux gratuitement à disposition des associations, en assure l'entretien et assume toutes les charges de fonctionnement.

Il convient en 2010 d'engager avec les associations une concertation en vue d'aboutir à des **conventions de partenariat** ; celles-ci permettraient d'une part de valoriser l'ensemble des apports de la ville et de mesurer d'autre part la dynamique associative et son implication dans la vie de la cité.

Mais au-delà de ces considérations qui participent à la continuité d'une gestion raisonnable et maîtrisée, la ville de Thann veut résolument inscrire son action dans une démarche écologique et solidaire.

Dans le cadre de développement durable, un diagnostic a été fait avec les habitants autour d'une démarche participative.

Six réunions de quartier ont été organisées et les réflexions, remarques et suggestions émises serviront de socle à l'écriture de l'Agenda 21 au cours du 1er semestre 2010.

Mais, dès à présent, plusieurs projets sont lancés :

- Conformément au Grenelle de l'environnement, un diagnostic énergétique va être lancé sur un certain nombre de bâtiments communaux en partenariat avec le Pays Thur-Doller. Les résultats de cette étude détermineront ensuite les priorités en matière de travaux d'économie d'énergie.
- Les services municipaux se sont déjà fortement mobilisés pour inscrire leur pratique dans une démarche de développement durable (ex. moindre usage des pesticides, récupération des eaux de pluie, mais aussi réduction des photocopies,...). En 2010, l'accent va être mis sur la forte réduction des volumes des ordures par une politique de tri généralisée.
- Un plan cycle va être élaboré pour déboucher à terme sur des itinéraires cycles mieux identifiés et sécurisés.
- Le marché des producteurs favorisant les filières courtes va être développé.

L'action de la ville se veut également solidaire. A ce titre, il s'agira, à partir de l'étude sociologique actuellement en cours, de réorienter le cas échéant les priorités pour répondre encore mieux aux besoins exprimés dans le domaine des personnes âgées, des familles, de la jeunesse,...

De même, pour parvenir à l'objectif d'égalité des droits et des chances et à la participation citoyenne des personnes handicapées, une étude sur l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics va également être lancée pour déboucher ensuite sur un programme pluri-annuel d'investissement.

➤ **Des investissements qui concrétisent la mise en oeuvre du programme municipal**

Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la volonté de la ville est de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il appartiendra au conseil municipal d'émettre un avis quant aux priorités à inscrire dans le budget d'investissement de 2010. De nombreux projets sont prêts ou en phase de finalisation, mais ils ne pourront pas tous être concrétisés l'an prochain.

Les choix devront s'opérer parmi les projets suivants :

1- Les aménagements urbains

- **Accompagner l'arrivée du tram-train**

Dans le cadre de la mise en service en décembre 2010 du tram-train, il s'agira pour la ville d'accompagner l'aménagement du nouvel arrêt Thann-Centre avec comme objectif une sécurisation des liaisons entre cet arrêt et le centre-ville. Ces travaux d'un montant d'environ 600 000 euros s'accompagneront d'une modification du plan de circulation.

- **Restructurer le secteur de la place du Bungert**

Outre les travaux sur les voiries des rues du 7 août, Henri Lebert et Anatole Jacquot, l'aire dévolue aux camping-caristes sera repensée avec mise en place de services rendus en contrepartie d'une redevance.

- **Requalifier le quartier Schuman**

Après la démolition de deux tours réalisée fin de l'année 2009, la ville souhaite engager avec les bailleurs concernés une action globale de requalification urbaine. Dans ce cadre pourraient être construits à terme une série de pavillons ou maisons de ville en accession à la propriété et s'inscrivant dans les principes du développement durable. La ville prendra à sa charge l'aménagement des espaces publics, notamment à proximité du centre socio-culturel qui se trouvera valorisé.

- **Poursuivre l'aménagement de la ZAC Saint-Jacques**

Après l'aménagement et la consolidation des berges de la Thur, 2010 devrait voir débuter la réalisation du parking public prévu à l'emplacement d'un ancien bâtiment industriel qui sera prochainement démoli. La ville continuera, comme en 2008 et 2009, d'apporter sa participation financière à ce projet.

2- Le patrimoine culturel

- **La collégiale**

Après une première tranche de travaux sur la tour octogonale, les travaux se poursuivront en 2010 avec notamment les étanchéités au pourtour de la nef et du chœur, la réfection des joints du couronnement et la réfection des vantaux du grand portail. L'ensemble de cette 2ème tranche est évalué à 350 000 euros.

- **Le relais culturel**

Une enveloppe de 100 000 à 150 000 euros devra être consacrée à la poursuite des travaux de mise aux normes de sécurité incendie et à diverses autres interventions dans les domaines de la ventilation ou des étanchéités.

3- Les bâtiments scolaires

Priorité sera donnée en 2010 à **l'école maternelle du Kattenbach** avec notamment l'adjonction au bâtiment existant d'une nouvelle salle d'évolution (coût estimé : 200 000 euros).

4- Les équipements sportifs

Dans ce domaine, outre l'engagement d'études pour aboutir à doter les clubs d'athlétisme et de cyclisme d'un local approprié pour leur vie associative, pourrait être envisagé en 2010 le projet de réalisation d'un **terrain de football synthétique** à destination d'un club, mais aussi des établissements scolaires. Cette opération très lourde financièrement ne sera toutefois engagée que si la ville obtient confirmation du Conseil Général d'un subventionnement à hauteur de 60 % du montant des travaux.

5- Les moyens des services

Malgré l'ingéniosité de notre mécanicien, le véhicule le plus ancien de notre parc, à savoir le camion à 4 roues motrices servant au déneigement mais aussi au transport de matériaux en site accidenté ou en forêt, est aujourd'hui à bout de souffle après plus de 30 années de services. Il apparaît donc nécessaire de rechercher une solution de remplacement pour répondre aux nécessités opérationnelles d'un tel véhicule (coût d'un camion neuf de ce type, environ 220 000 euros).

Enfin, sans que cela nécessite à priori de conséquentes inscriptions budgétaires en 2010, les travaux de **rénovation de l'hôtel de ville** débuteront l'année prochaine pour se terminer en 2011.

Pour réaliser l'ensemble de cet ambitieux programme d'investissement, la ville de Thann sollicitera bien évidemment les concours financiers de l'Etat, de la Région et du Département.

En ce qui concerne ces deux dernières collectivités, les marges de manoeuvre financière sont également en baisse pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut et elles annoncent toutes les deux des modifications dans leurs modes de subventionnement.

Dans ce contexte, 2010 verra la fin du contrat ville-moyenne avec la Région. Il conviendra d'attendre la nouvelle politique régionale en la matière pour savoir si au-delà de 2010, la ville-centre qu'est Thann pourra continuer à bénéficier d'aides régionales spécifiques pour des projets structurants.

Quant au Département, il souhaite également recentrer ses aides dans le cadre d'un contrat de territoire négocié avec les communautés de communes et les villes-centre autour de quelques axes structurants. En dehors de ces projets, on peut craindre que les subventions versées par le conseil Général soient à la baisse.

Quant à la ville, outre l'autofinancement qui devra se situer autour de 800 000 euros, il sera fait appel à un emprunt qui ne devrait pas dépasser 1 000 000 d'euros de manière à maintenir l'endettement à un niveau acceptable, inférieur à 7 000 000 d'euros.

Conclusion

L'élaboration du budget 2010 s'effectue cette année dans un contexte encore plus incertain que les années passées.

Cette absence de visibilité quant à l'évolution de nos recettes qui sera fortement impactée par les réformes en cours doit nous obliger à beaucoup de prudence, mais sans céder pour autant à l'immobilisme.

C'est ce défi d'un budget à la fois « raisonnable » mais aussi soucieux de répondre aux attentes de nos concitoyens et axé sur des priorités préparant l'avenir de Thann qu'il vous est proposé de relever. »

####

M. le Maire félicite et remercie M. STOECKEL pour la présentation de ce débat d'orientation budgétaire : l'essentiel a été dit et bien dit !

Ce document est une analyse objective du contexte socio-économique, financier dans lequel s'inscrit la préparation du budget. Celle-ci doit permettre la prise en compte des contraintes qui pèsent sur l'élaboration du document budgétaire.

Le contexte économique que nous connaissons actuellement est difficile, en raison notamment du ralentissement constaté dans le secteur du bâtiment, des réformes fiscales et territoriales dont il est question depuis quelques mois et qui impacteront fortement les ressources de nos collectivités.

A titre d'exemple : un certain nombre de départements sont en cessation de paiement et ne sont plus en capacité de faire face aux charges de plus en plus lourdes qui depuis le transfert de compétences n'ont pas été compensées intégralement par l'Etat.

La suppression de la taxe professionnelle, la baisse de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations de l'Etat rendent l'avenir des collectivités territoriales incertain au-delà de 2010. Les maires et élus, responsables des gestions de leurs collectivités, éprouvent légitimement des craintes face à l'avenir.

Le débat se poursuit, notamment lors du congrès des maires de France à Paris et de la rencontre entre certains maires et le Président de la République.

Malgré ces contraintes, il faut rester optimiste et aller de l'avant : la situation va devoir évoluer et nous devons, pour l'instant, adapter notre budget à ce contexte.

Il nous faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement et revenir à la politique de stabilité fiscale à laquelle nous avons été obligés de déroger l'année dernière.

Nos priorités devront aller vers :

- des projets à caractère structurant assurant le développement de la ville (les Jardins du Blosen, la ZAC St Jacques, le quartier Schuman, le tram-train...)
- la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine (la collégiale, l'Engelbourg...)
- les établissements scolaires (l'extension de l'école maternelle du Kattenbach)
- la concrétisation des engagements pris pour la durée de notre mandat (réhabilitation de l'hôtel de ville, club house USTA...)

=====

M. SCHNEBELEN, au nom de la liste « L'espoir d'une ville meilleure » intervient en ces termes :

« Nous vous avons bien écoutés.

Nous convenons comme vous que la situation est dure et que :

- les incertitudes fiscales sont grandes (pour certains aspects néanmoins, il convient de noter que 2010 est garanti). Nous pensons à la TP.

- l'état de crise financière aiguë en France et dans le monde n'arrange rien. Les déficits ne datent pas d'aujourd'hui et tous y ont contribué. Il faudra bien un jour cesser l'irresponsabilité qui vise à mettre toute l'économie sous morphine.

- les collectivités semblent dans ce contexte mieux gérées. Il est paradoxal que se sont souvent les mêmes – cumul des mandats oblige – qui négligent la France en l'endettant à outrance et tentent de faire mieux chez eux.

Le débat en cours sur les institutions a le grand mérite d'exister. Il mettra les choses à plat et fixera une fiscalité nouvelle. Nous n'estimons pas de notre mission de débattre ce soir de ce dossier en regard des discussions très vives qui se déroulent au Parlement et demain certainement au Congrès de Maires de France.

Nous évoquerons ici notre seule fiscalité locale pour 2010.

Nos recettes n'augmenteront pas, dites-vous :

Nous vous rappelons :

1° que nous avons pris une bonne majoration globale l'an passé et qu'elles augmenteront encore par le pur effet mécanique d'évolution des bases

2° que nous sommes à ce jour à une inflation très proche de zéro

3° que nous profitons en complément d'une baisse sensible du coût de l'endettement (une partie de la morphine évoquée plus haut).

4° les droits de mutation sont en baisse : qui aurait imaginé que cela continue avec les exponentielles de dernières années : les arbres ne montent pas au ciel !

Ces flux auraient du être considérés comme exceptionnels et dû être affectés à des besoins exceptionnels identifiés comme tel.

Aujourd'hui on rame pour faire le joint.

Avec les 1,2% annoncés d'augmentation des bases nous devrions encore être capables de faire face, d'autant que la crise donnera de meilleurs résultats dans les appels d'offres pour les gros achats et les investissements.

Encore une fois, nous opposons ces 1,2 % à une inflation quasi nulle. Sur cet aspect des choses, la légère désinflation et ses corollaires ne sont pas une mauvaise nouvelle en soi pour le budget 2010.

Le budget n'est donc pas aussi contraint que l'on souhaite nous le faire dire ou croire.

D'ailleurs, si je relis les textes de DOB proposés depuis plusieurs années maintenant, votre conclusion constante et permanente est celle d'un « budget contraint ».

Le fonctionnement :

Nous vous suivons dans votre souhait de ne pas augmenter les impôts des ménages. Ils vont donner assez dans la réforme mise en œuvre par nos collectivités en matière de gestion des ordures ménagères.

Nos concitoyens vont certainement :

- payer plus pour un service moindre
- amortir des achats de poubelles qui ne serviront plus.

Cette évolution – certainement utile – devra faire l'objet d'une meilleure pédagogie.

Celle mise en action depuis quelques mois n'est pas comprise, loin s'en faut ! Il est indéniable que les responsabilités nouvelles en matière d'écologie dans les collectivités ont un caractère obligatoire.

Mais d'ici à prendre les contribuables pour des niais, il y a de la marge. L'impression que cela nous donne est très négative. Nous sommes sollicités tous les jours sur ce sujet.

Les Thannois ne comprennent plus rien à votre discours :

D'une part, la :

- Ville prépare son agenda 21 – vous nous en donnez quelques nouvelles dans votre propos.
- la Ville y met de gros moyens de « pédagogie » (je ne les commenterai pas ici).

Et d'autre part cette même ville :

- semble mettre en action des méthodes « fortes ». Nous espérons que le « fascisme vert » que d'aucun annoncent dans un proche futur ne sera pas à l'ordre du jour à Thann.

- Nous renvoyons les Thannoïis qui nous interpellent vers votre réunion éducative de lundi 23 novembre !

- Nous serons présents aussi.

Pour ce qui concerne l'Agenda 21, nous vous demandons d'aller bien plus loin en matière de diagnostic énergétique : nous exigeons que TOUS les bâtiments de la Ville soient soumis à ce diagnostic

- afin de pouvoir décliner un plan d'investissements pluri-annuel sur le sujet. Ou alors nous ne sommes pas cohérents et le réchauffement et autres théories sur le futur du climat sont fausses ! Une opération unique d'ensemble aurait également le mérite de réduire le coût individuel consacré à chaque bâtiment (nous allons dans le sens d'une réduction des coûts de fonctionnement).

ASSOCIATIONS :

Vos positions sur les associations sont partagées. Tout le monde a des besoins, nous en convenons. Mais nous parlons ici d'équilibres budgétaires globaux et de choix les plus pertinents.

Un tour neutre au plan des subventions ne serait pas vraiment choquant dans le contexte présent. Il est néanmoins vrai que certaines d'entre elles sont plus dynamiques que d'autres et qu'il conviendrait de leur attribuer des moyens complémentaires.

Il serait d'autre part effectivement bon de lancer des conventions de partenariat, à l'image de ce qui se pratique depuis plus de 10 ans à Cernay pour ne pas la citer. Les associations, outre leur objet, doivent effectivement générer du lien social au sens large.

INVESTISSEMENTS :

TRAM-TRAIN :

Nous vous posons clairement les questions :

THANN sera-t-elle réellement prête le 12 décembre 2010 ?

La gare sera-t-elle créée d'ici là ?

La ligne budgétaire prévue sera-t-elle suffisante ?

Disposons-nous d'autres sources de financement garanties ?

Avons-nous des engagements formalisés en la matière ?

A-t-on pensé à la pénétrante vers la vieille ville (éligible à des fonds spéciaux du département)?

Pensez-vous « relifter » le Centre Ville afin de le rendre attractif ?

Les Mulhousiens attendent les Thannoïis et les Thannoïis attendent les Mulhousiens ! Tout cela dans un contexte majeur de compétition entre le nouveau centre Leclerc et le développement annoncé d'une nouvelle galerie marchande chez Super U.

Plus de 30 nouveaux magasins verront le jour dans le proche secteur. Et ce dans un marché mature. Il y aura inévitablement de la casse.

Que nous reste-t-il dans ce contexte ? Pas grand-chose si l'on entreprend rien !

L'offre locale sera maigre. Que faisons – nous ? Sachant que la politique de l'aménagement se fait par nous et non par la CCI ou la Chambre des Métiers.

BUNGERT :

Nous avons déjà abordé le sujet et ne souhaitons pas gonfler la polémique. Il faut en tout état de cause faire quelque chose dans un triple but :

- offrir un service de qualité à nos visiteurs
- faire contribuer ce type de touristes au juste prix (au profit de l'Office du Tourisme)
- montrer à nos concitoyens que les coûts (eau, assainissement, électricité etc...) sont pris en charge réellement par ceux qui en profitent et non par l'impôt de Thannois.

La restructuration de ce quartier reste à inscrire à nos yeux dans le contexte plus général de l'arrivée du Tram-train. Nous avons déjà parlé de cela.

QUARTIER SCHUMANN :

Notre position historique est inchangée. Thann se portera mieux avec un minimum de tours d'habitation. Nous ne voyons pas l'utilité d'engager des fonds supplémentaires en 2010, sachant que les éventuels dossiers ne seront pas lancés avec les bailleurs avant 2011 / 2012.

QUARTIER des VERGERS :

Nous avons rencontré de nombreux habitants de ce quartier. Ils se plaignent de la belle réussite et la grande qualité de conception de la rue de la Paix (la plus chère au MONOPOLY) et regrettent que les travaux entamés il y deux ans ne soient pas encore achevés proprement. Ex : lampadaires...
Il conviendrait à tout le moins de revoir le sujet et d'y mettre les moyens qui manquent - le cas échéant.

ZAC SAINT-JACQUES :

Nous ne voyons pas d'obstacle, bien au contraire, à la poursuite de la participation de la Ville. Notre position initiale n'a pas changé. Nous regrettons que ce dossier n'avance pas plus vite. Il mettra plus de 20 ans pour se réaliser... C'est long, très long.

COLLEGIALE :

Ce dossier est débouclé, tant mieux.

Beaucoup de Thannois en sus de l'impôt traditionnel y ont mis du leur.

Nous en sommes heureux.

Il faudra rester constant dans l'effort même après ces premières tranches. Après la sauvegarde viendra l'heure de la restauration. Et des engagements budgétaires qui devront l'accompagner.

Si j'en crois mes lectures du dimanche en page locale, il y en a eu, des restaurations au fil du temps. Notre génération n'échappera pas à la règle.

RELAIS CULTUREL :

Nous vous proposons la même règle que pour la Collégiale : tout les ans un peu plutôt que de grosses – très grosses factures en une fois - !

BATIMENTS SCOLAIRES :

Nous souhaitons un diagnostic énergétique total de tous les bâtiments, donc les écoles.

Car il n'y a pas que les chaufferies, il y a tout le reste ; étanchéité, ouvertures, lumières, conditions de travail du personnel, etc...

Dans ce contexte, nous souhaiterions évoquer la situation de l'Ecole du Bungert : j'ai eu récemment l'occasion de passer dans ces locaux.

Il y a là des odeurs plus que nauséabondes en permanence. Cela dure depuis de nombreuses années maintenant. Nous demandons que l'on mette un budget en priorité des moyens en investissement pour remédier à cet état de fait.

Cela n'est ni convenable, ni acceptable que de laisser ces locaux du sous-sol en l'état. Nous donnons une priorité toute particulière à ce dossier.

Pour ce qui concerne l'Ecole du Kattenbach, nous nous posons la question de l'urgence en regard de toutes les priorités émises dans votre présentation.

Nous ne connaissons ni les promesses faites ni les contingences techniques : cette école est-elle encore bien aux normes ? Ne devrait-on pas envisager sa restructuration à moyen terme ?
Et donc surseoir pour un peu de temps à ces investissements.

Cela constitue une piste dans l'obligation d'arbitrage entre les projets d'investissements 2010.

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Terrain synthétique :

Cet investissement a-t-il une légitimité dans le contexte économique actuel ?

Le coût pour la Ville n'est-il pas trop lourd pour - sommes toutes - un simple terrain d'entraînement ?

Nous ne voyons pas d'urgence sur ce sujet en regard de tous les besoins actuels. S'il fallait arbitrer, nous surseoirions à cet investissement dont nous ne savons pas si le département maintient son subventionnement de 60 % (que resterait-il à la charge de la Ville ? 300 000€ ?).

MOYENS DES SERVICES :

Unimog :

Nous sommes surpris du montant annoncé de 220 000 €.

Nous avons depuis notre dernière réunion de la Commission des Finances procédé à des recherches. Il existe (certes, ils sont rares des moyens d'occasion qui couteraient la moitié de ce montant (95 000 € sur une machine de 4 ans d'âge en excellent état).

Cette machine est polyvalente, mais d'un coût très important. Elle n'est pas employée à temps plein. Autant réduire l'investissement. Ce serait notre choix.

Je donnerai les informations à Monsieur STOECKEL s'il les souhaite.

Notre réflexion d'ensemble ne se veut en aucun cas polémique. Elle veut consolider la pensée de la majorité qui aura ne tout état de cause le dernier mot lors du vote du budget.

Nous nous réjouissons du début de travaux de la rénovation de la Mairie si consensuellement votés lors du budget 2008 : nous vous engageons à accélérer la manoeuvre.

Ce qui était prévu pour 2008/2009 le sera en 2010/2011. Thann mériterait un rythme de travail plus rapide. Là comme ailleurs.

En conclusion, nous vous engageons à la prudence, certes, mais vous demandons sur les projets actés d'aller plus vite, ne fut-ce que pour donner de l'activité à ceux qui attendent. Et ils sont nombreux !

Enfin, et j'en reviens à notre propos liminaire.

Nous sommes à la veille de temps nouveaux de la gestion des collectivités locales. L'impôt sera différent mais, consolez-vous, il y en aura toujours. Les phases de crise doivent être exploitées avec Raison.

L'Etat n'a plus d'argent. Il en donnera moins aux collectivités. Celles-ci devront d'autant mieux cerner et programmer leurs besoins sur un mandat complet.

Nous allons collectivement vers un hiver budgétaire. Nous vous demandons en conséquence d'organiser une séance de Commissions Réunies où nous pourrions débattre en sérénité sur tous ces besoins financiers de l'avenir.

Car il faudra se faire une raison : l'augmentation de la fiscalité n'est plus acceptable.

Les choix devront viser la seule utilité pour le plus grand nombre. Dans ce contexte, il faudra effectivement maîtriser d'avantage encore le fonctionnement et maîtriser au mieux l'endettement. Pour nous 7 millions d'€ d'endettement ne sont pas une ligne : nous pouvons vivre un temps avec moins, sachant qu'après cette crise, les contribuables et les collectivités devront aussi reconstituer leurs forces.

Ne pas s'inscrire dans cette logique nous pousserait vers une dérive fiscale que nous récuserions.

Merci de votre attention. »

====

M. le Maire remercie M. SCHNEBELEN pour ses commentaires et l'intérêt de ses propos.

Il en convient, chacun des points abordés mériterait un débat plus important.

L'intervention de M. SCHNEBELEN résonne d'une tonalité positive qui nous permet d'approfondir certaines de nos réflexions et qui apportent un éclairage intéressant que nous devons prendre en considération.

Il tient toutefois à préciser que le conseil municipal ne tient pas lieu de tribune politique où l'on débat de la situation fiscale des communes.

Il répète que la situation est difficile et les marges de manoeuvres réduites du fait notamment de l'évolution négative de la dotation globale de fonctionnement, de la baisse des droits de mutation.

Il relève que la démarche initiée par la ville dans le cadre de l'Agenda 21 a connu un franc succès. En effet, plus de 200 personnes ont participé aux tables rondes afin de discuter autour de ce dossier. Il a été frappé par la qualité des interventions de nos concitoyens

Il est procédé actuellement à la mise en forme des propositions émises par les Thannois lors de ces rencontres et à terme tous les citoyens pourront apporter leur contribution à la rédaction d'un document final.

Il reconnaît que la réforme concernant la gestion des ordures ménagères aurait mérité une approche plus pédagogique afin d'être bien comprise et acceptée par les habitants de la communauté de communes.

La population trouvera des réponses concrètes à leur questionnement lors de la réunion organisée au relais culturel le lundi 23 novembre prochain.

Tout le monde est conscient qu'il fallait changer le mode de collecte et il comprend fort bien que cette nouvelle organisation puisse heurter les habitudes des citoyens, mais on va vers une meilleure valorisation de nos déchets. De plus, la redevance basée sur le volume des déchets est plus équitable que la taxe qui était basée sur la valeur locative.

M. le Maire est favorable à la proposition de M. SCHNEBELEN qui suggère l'établissement de conventions de partenariat entre la ville et les associations qu'elle subventionne.

Pour ce qui est du tram train, il est important de trouver les bonnes réponses en matière d'accessibilité des arrêts et de fermetures des barrières.

Les discussions engagées avec la Région sont très positives ; elles le sont un peu moins avec réseau ferré de France et avec l'Etat, duquel nous n'avons pas obtenu les concours souhaités.

Ce tram-train est une chance pour la ville et pour l'attractivité de son centre ville : il est hors de question de ne pas être prêt en décembre 2010.

L'arrivée du tram-train à Thann ne pourra être que bénéfique pour le commerce local, dont on ne peut pas ignorer les difficultés en raison de la concurrence des grandes surfaces.

Mais il appartient à la collectivité de le soutenir. C'est ce que la ville de Thann s'emploie à faire, notamment dans le cadre de l'opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM).

En ce qui concerne la place du Bungert, M. le Maire pense que son aménagement s'impose afin de permettre une bonne cohabitation entre les campings caristes et les automobilistes utilisant quotidiennement ce parking.

Il reconnaît qu'il subsiste encore des aménagements à réaliser au niveau de l'éclairage afin de terminer la réfection de la rue des Vergers.

Dans le cadre de la requalification de la rue Schuman, après la démolition des trois tours, le dossier pourra avancer plus vite. Il est prévu la construction d'une vingtaine d'appartements – pour une partie en accession à la propriété – et DOMIAL, notre partenaire dans cette opération, travaille déjà à un plan d'ensemble qui devra redonner un caractère attractif à ce quartier.

Il rejoint M. SCHNEBELEN qui trouve que l'opération ZAC St Jacques s'étire dans le temps : c'est une opération lourde qui a démarré après 2000 et qui se trouve à présent dans une période difficile en matière d'immobilier et de constructions.

Une des pistes retenues pour cette ZAC, est la réalisation d'un éco quartier.

Notre patrimoine demande également un effort soutenu :

- la collégiale : la ville doit apporter sa juste part à sa nécessaire maintenance
- le relais culturel : des travaux pour un montant de 150 000 € seront entrepris pour mettre le bâtiment en conformité au niveau de la sécurité. Cela a été fait pour le centre socio culturel
- établissements scolaires : il nous faut maintenir notre effort et continuer à réhabiliter ces bâtiments. Il est prévu un audit énergétique à l'école maternelle du Kattenbach. Le problème soulevé par M. SCHNEBELEN concernant les odeurs à l'école primaire du Bungert est un problème récurrent et il nous faut absolument le résoudre
- Les équipements sportifs, notamment la réalisation d'un terrain de football synthétique : cette opération très lourde financièrement ne sera toutefois engagée que si la ville obtient confirmation du conseil général d'un subventionnement à hauteur de 60 % du montant des travaux.

M. le Maire se dit également attentif à la proposition de M. SCHNEBELEN concernant le remplacement de l'unimog. Son expérience pourra être utile pour cette acquisition.

Avant de conclure, M. le Maire rappelle que dans le contexte difficile que connaissent actuellement les collectivités pour l'établissement de leur budget, une nécessaire mise à plat s'impose. Pour ce faire, il estime qu'il faut arriver à un large consensus avec l'ensemble des conseillers.

Ce qui doit nous préoccuper, c'est d'oeuvrer dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants.

b- Décision budgétaire modificative n° 2 – budget 2009.

Monsieur l'Adjoint STOECKEL soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 02 de 2009, dont le détail figure ci-après :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
O23/01	Virement à la section d'investissement	61 500
60621/020	Combustible	27 600
60632/324	Fournitures de petits équipements	900
60632/33	Fournitures de petits équipements	-5270
60636/112	Vêtements de travail	800
611/020	Contrats de prestation de service	-1 000
611/251	Contrats de prestation de service	10 000
6135/33	Locations mobilières	-3000
6184/24	Versement à des organismes de formation	-200
6218/020	Autres personnels extérieurs	23 500
6226/020	Honoraires	3 000
6228/33	Rémunérations d'intermédiaire : divers	-3500
6231/020	Annonces et insertions	5 700
6231/33	Annonces et insertions	-1500
6232/020	Fêtes et cérémonies	1 400
6232/024	Fêtes et cérémonies	6 100
6236/33	Catalogues et imprimés	-2000
6247/251	Transports collectifs	1 000
6256/020	Missions	200
6283/020	Frais de nettoyage des locaux	3 000
64131/020	Rémunérations personnels non titulaires	6 000
6475/020	Médecine du travail, pharmacie	900
6532/020	Frais de missions	500
65735/33	Subvention groupement de communes	10 500
6574/20	Subvention de fonctionnement aux associations	120
6574/33	Subvention de fonctionnement aux associations	700
6574/411	Subvention de fonctionnement aux associations	7 600
6574/522	Subvention de fonctionnement aux associations	1 500
66111/01	Intérêts des emprunts	-14 050
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	142000

FONCTIONNEMENT RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
7067/020	Redevances péri-scolaire et enseignement	2 000
70878/01	Remboursement de frais par d'autres redevables	700
70878/020	Remboursement de frais par d'autres redevables	22 200
7328/020	Autres reversements de fiscalité	15 000
74718/020	Participation Etat	4 800
7472/33	Participation Région	2 100
7474/212	Participation des communes	1 500
7474/020	Participation des communes	-2 900
7475/020	Participation des groupements de communes	49 900
7478/020	Participation autres organismes	18 900
74832/020	Fonds départemental TP	7 800
7711/020	Débits et pénalités perçus	20 000
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	142 000

INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
O21/01	Virement de la section de fonctionnement	61 500
1321/020	Participation ETAT	10 700
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	72 200

INVESTISSEMENT DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
202/020	Frais de modification du POS	6 600
2031/820	Frais d'études	-29 433,56
2031/020	Frais d'études	-9 600
2042/020	Subv. D'équipement aux personnes droit privé	50 000
2161/33	Oeuvres et objets d'art	4 770
2184/211	Mobiliers	830
2184/020	Mobiliers	3 770
2188/020	Autres immobilisations corporelles	2 100
2313/314	Constructions	1 700
2313/324	Constructions	3 000
2313/020	Constructions	-3 370
2315/820	Installations, matériel et outillage techniques	29 433,56
2315/822	Installations, matériel et outillage techniques	4 000
2315/020	Installations, matériel et outillage techniques	8 400
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	72 200

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ adopte la décision budgétaire modificative n°2 du budget 2009.
- ✓ autorise le mandatement de la somme de 800,- € à l' I.R.C.O.D.
En effet, dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville de BAFIA au CAMEROUN, la Ville de THANN et l'I.R.C.O.D., une convention de partenariat a été signée en janvier 2006.
Celle-ci comprend plusieurs axes de travail dont le renforcement des structures sanitaires de la commune camerounaise.
Une mission technique, composée entre autres du docteur LEVEQUE-KUBLER, Adjointe au Maire, se rendra sur place, du 28 novembre au 12 décembre 2009, afin de poursuivre les actions de coopération dans le secteur de la santé et de superviser la formation du personnel et des acteurs concernés dans le domaine de la péri-natalité. L'avance des frais de transport en avion est faite par l'I.R.C.O.D. qu'il conviendra de rembourser.
Cette dépense sera imputée au compte 65734/520 du budget en cours.
- ✓ autorise le mandatement d'une subvention de 2 500,- € pour l'occupation par le " Thann/Steinbach Handball Club " d'une salle à la cité scolaire pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2009, conformément à la convention du 13 février 2006. Cette dépense sera imputée au compte 6574/414 du budget en cours.

- ✓ autorise le mandatement de la subvention de 700,- € pour l'occupation par " les Archers de la Thur " d'une salle du collège Rémy Faesch pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2009.
Cette dépense sera imputée au compte 6574/414 du budget en cours.
- ✓ autorise le versement d'une somme de 5 000,- € à l'association " Thann Olympic Natation " au titre de la participation, pour la saison sportive 2008/2009, de la ville aux charges de fonctionnement pour l'utilisation de la Piscine de Thann, conformément à la convention du 14 décembre 2007.
Cette dépense sera imputée au compte 6574/414 du budget en cours.
- ✓ autorise le versement d'une somme de 5 000,- € à l'association " Amicale Cycliste de Thann ". Il s'agit d'un acompte sur la subvention de 10 000,- € accordée pour l'organisation de la Vosgienne et de la Mini-Vosgienne qui aura lieu en 2010.
- ✓ Cette dépense sera imputée au compte 6574/414 du budget en cours.
- ✓ autorise le versement à la Communauté de Communes de la somme de 10 500,- €. Celle-ci correspond à la participation de la Ville de Thann à la manifestation " Reg'Art " qui a eu lieu du 18 au 20 septembre 2009.
Cette dépense sera imputée au compte 65735/33 du budget en cours.
- ✓ autorise le versement au Parc de Wesserling Musée textile de la somme de 80,- €. Celle-ci correspond à une sortie organisée par l'école maternelle Saint-Jacques.
Cette dépense sera imputée au compte 6574/211 du budget en cours.

c- Remboursement de dommages divers.

M. STOECKEL, adjoint délégué aux finances, fait part au conseil municipal de la demande de remboursement de Madame Marina OCA, stagiaire Eco-conseiller à la Ville de Thann.

La Ville de Thann n'ayant pas pu mettre du matériel à sa disposition, Madame OCA a utilisé son ordinateur portable personnel afin d'assurer sa mission.

Celui-ci a subi des dommages irréversibles et Madame OCA souhaiterait qu'une participation lui soit accordée pour procéder à son remplacement.

En conséquence, le rapporteur propose le versement d'une somme de 500,- € à l'intéressée qui a agit dans le cadre de sa mission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- se prononce en faveur du versement à Madame Marina OCA de la somme de 500,-€ correspondant à la participation de la Ville à l'achat d'un nouvel ordinateur portable. Cette dépense sera imputée au 678 du budget en cours.

POINT N° 3

Affaires techniques et d'urbanisme

a- Approbation d'une convention de partenariat avec France Télécom pour l'enfouissement des lignes rue de la Libération.

Dans le cadre des opérations de restauration des voiries, la Ville de Thann souhaite réaménager la rue de la Libération. Il est notamment prévu de restaurer les trottoirs, la chaussée, de mettre en place des espaces végétalisés,...

Avant l'aménagement de la voirie, d'importants travaux sur les réseaux vont être réalisés. La distribution d'électricité est en cours de rénovation (travaux réalisés et financés par ErDF). Les travaux sur les réseaux secs concerneront en 2010 le réseau d'éclairage public ainsi que le réseau de télécommunication.

L'enfouissement des lignes téléphoniques sera réalisé en partenariat avec France Télécom. La Ville assurera les travaux de génie civil (tranchées, gaines, chambres). France Télécom assurera le tirage des câbles et la mise en service de l'ensemble. Une convention régit l'organisation des travaux et les participations financières.

Les travaux de génie civil sont estimés à : 19 818 € HT

Les travaux de câblage sont estimés à : 6 438 € HT

Ces travaux seront réalisés en 2010 après rénovation du réseau de distribution d'eau potable.

Les travaux de voirie seront réalisés en 2010 après rénovation des réseaux.

M. POINTURIER souhaiterait informer le conseil de l'avancement des travaux dans le quartier des rues de la Paix, Charles Walch et Jean Flory. Il regrette les lenteurs prises par le chantier rue Charles Walch en raison de problèmes de fourniture de matériel par EDF et France Télécom qui a fait traîner le chantier. Il fait remarquer qu'il a été surpris par le comportement de ces deux opérateurs qui pointent aux abonnés absents. Les riverains ont fait preuve de beaucoup de patience et il les en remercie.

Par contre les travaux dans la rue de la Paix suivent leur cours normal : la finition des trottoirs et l'aménagement des espaces verts vont être effectués sous peu et il ne restera que l'enfouissement des lignes France Télécom à réaliser.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la convention de partenariat avec France Télécom
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document contractuel nécessaire pour l'exécution du programme.

b- Rénovation de l'hôtel de ville – choix du cabinet d'architecture et fixation de l'indemnité des architectes.

L'amélioration et la mise aux normes de l'Hôtel de Ville constitue un engagement fort de l'équipe municipale pour le présent mandat. Lors de la séance du 24 mars 2009, la Ville de Thann a approuvé le programme de rénovation ainsi que la procédure de consultation des architectes qui seront chargés de la maîtrise d'oeuvre.

Pour mémoire, le programme de travaux présente les objectifs suivants :

- créer l'accessibilité et les circulations verticales et horizontales des locaux à tout public, notamment les personnes à mobilité réduite (PMR),
- rationaliser les lieux d'accueil et d'attente : contrôle, hiérarchisation, discrétion,
- améliorer les espaces de réunions, de manifestation ou exposition,
- donner aux élus de bonnes conditions matérielles pour l'exercice de leurs responsabilités, et permettre à l'ensemble du personnel de travailler dans de meilleures conditions,
- minimiser l'impact des travaux sur le bâtiment (conservation de la qualité architecturale) pour offrir une réhabilitation douce mais ergonomique.

Pour mémoire l'enveloppe prévisionnelle affectée au travaux s'élève à 1 226 900 euros HT pour la rénovation et l'extension du bâtiment ainsi que pour l'aménagement de la place de la République.

La consultation a été lancée au printemps dernier. Après un appel à candidatures, 3 cabinets d'architecture ont été retenus. Il s'agit de :

- Cabinet Auger Rambeaud Architectes de Colmar
- Cabinet Serge Gaussin et Associés de Mulhouse
- Cabinet d'Architecture Jacques Koessler de Cernay

Le programme de l'opération a été remis aux candidats en juillet. Les architectes ont alors disposés de 3 mois pour établir une réponse au programme. Il leur était notamment demandé d'établir des esquisses du projet avec plans et coupes.

Les architectes ont remis leur dossier le 15 octobre dernier. Après analyses de leurs offres techniques et financières, ainsi que de leurs propositions architecturales, il est proposé de retenir la candidature du cabinet Koessler et associés de Cernay.

La prestation du cabinet d'architecture sera rémunérée au taux de 14,2 % du montant des travaux (mission complète + OPC et SSI).

La rémunération définitive du maître d'oeuvre sera fixée lors de l'approbation de l'avant projet définitif lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Il convient également de rémunérer les candidats non retenus pour les esquisses qu'ils ont réalisées. Il vous est proposé de leur verser une prime de 11 000 euros HT selon la proposition de l'ADAUHR – assistant du maître d'ouvrage pour cette opération.

M. le Maire précise que les travaux débuteront l'année prochaine pour se terminer en 2011.

Le choix de l'architecte, M. KOESSLER, n'a pas été trop difficile, car il était le seul à avoir respecté à la fois nos exigences et l'enveloppe prévisionnelle qui s'élève à 1 226 900 € HT. D'autres pensaient même à abattre notre monumental escalier d'honneur. Il en était bien évidemment hors de question.

Pour M. le Maire, ce projet va marquer le siècle : on ne lance pas un tel chantier tous les jours. Il déclare mesurer l'enjeu et le risque de ce projet : « si c'est raté, cela sera forcément de ma faute. Mais j'assume ! »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le choix du Cabinet d'Architecture Jacques Koessler
- approuve le projet de marché et le taux de rémunération fixé à 14,2 % soit un forfait provisoire de rémunération de 174 219,80 euros HT soit 208 366,88 euros TTC.
- approuve le versement d'une prime de 11 000 euros HT aux deux candidats non retenus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation du projet.

c- Approbation de la modification du POS (PAZ des Jardins du Blosen).

Une modification du Plan d'Aménagement de Zone des Jardins du Blosen, qui depuis la loi SRU fait partie intégrante du P.O.S a été récemment engagée, avec le concours de l'ADAUHR.

Il s'agissait, principalement, de répondre aux demandes formulées lors de diverses réunions ou rencontres avec les propriétaires de ce nouveau quartier et qui portaient notamment :

- sur la possibilité de construire des abris de jardin ou des abris à bois ;
- sur la volumétrie des agrandissements tels que les garages et leur intégration architecturale dans le bâti existant.

Par ailleurs, à l'initiative conjointe de la SERM, aménageur de cette zone et de la ville, d'autres modifications ont été apportées au règlement. Celles-ci concernent plus particulièrement :

- les règles d'implantation dans le secteur dit « des maisons de ville » ;
- l'obligation de créer une place de stationnement directement accessible depuis la rue, dans le secteur « des collines ».

Par arrêté municipal n° 148/2009 du 7 septembre 2009, le Maire de Thann a mis à l'enquête publique le projet de modification du P.O.S. L'ensemble des modifications ont été clairement définies dans une note de présentation pour une bonne information du public.

L'enquête publique d'une durée de 31 jours s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2009 inclus.

Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Pierre BOBACHER, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Strasbourg, pouvait recevoir durant 3 permanences, au Centre Administratif, les éventuelles observations du public, et un registre a également été mis à disposition à cet effet. La publicité a été faite dans la presse et sur le site.

L'enquête étant terminée, le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions avec avis favorable.

Le dossier complet d'approbation de la modification sera disponible sur le bureau de séance du conseil.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25 juin 2004 ;

Vu l'arrêté municipal n° 148/2009 du 7 septembre 2009 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du P.O.S. ;

Vu les résultats de l'enquête publique, et entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur.

Considérant que le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le Département,
- dit que la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,
- dit que conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.O.S pourra être consulté à la mairie de Thann ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier qui lui sera annexé, sera transmise au Préfet du Haut-Rhin.

d- Rétrocession des voiries du lotissement « Côteau du Panorama ».

Sur les hauteurs des lieux-dits « Kestenrain » et « Oberer Grunling » définies comme une zone d'urbanisation progressive au Plan d'Occupation des Sols, un lotissement d'une quinzaine de lots a été réalisé sur la partie «Kestenrain» de ce secteur.

Ce lotissement dénommé «Côteau du Panorama» a été autorisé par arrêté n° LT 068 334 97 N 001 le 17 août 1998. Le chemin dit « Oberer Grunlingweg », dans l'emprise de l'opération a servi de ligne conductrice pour la réalisation de sa voirie principale. Il n'a été que partiellement déclassé et dévié à l'intersection avec les rues du Kurenbourg et Jean Monnet par enquête publique ratifiée par le conseil municipal du 17 juin 1999.

Cette voirie, dans le prolongement de la rue du Kurenbourg vers le parcours de santé, a conservé le même nom. Elle rejoint par une courbe de liaison la voirie supérieure qui aboutit sur la partie haute de la rue Jean Monnet afin de fermer la boucle. Cette voie supérieure a été appelée : rue du Kestenrain. Ces deux dénominations ont été validées par le conseil municipal du 23 octobre 2000.

Les voies et réseaux divers (VRD) de ce lotissement ont été réceptionnés le 23 juin 2004 et le certificat d'achèvement des travaux a été délivré le 23 décembre 2004.

Les parcelles cadastrées section 47 n° 659, 662, 665, 667, 685, d'une contenance globale de 91,75 ares formant la voie publique, les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public inclus dans cette dernière, peuvent donc être rétrocédées à la Communauté de Communes du Pays de Thann et à la Ville de Thann, chacune pour ses compétences, et être incorporées dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- se prononce sur la rétrocession des parcelles cadastrées section 47 n° 659, 662, 665, 667, 685, d'une contenance globale de 91,75 ares formant la voie publique, des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public inclus dans cette dernière, à la Communauté de Communes du Pays de Thann et à la Ville de Thann, chacune pour ses compétences, et être incorporés dans le domaine public communal ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes y afférents, sous la forme d'actes administratifs soit, le cas échéant, de signer les actes devant notaire et à prendre en charge les frais en résultant.

e- Modification de la commission d'appel d'offres.

Vu l'article 22 – III (3ème alinéa) du code des marchés publics qui dispose qu' « Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier »,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2009 (point 2d), portant nomination de M. Gilbert STOECKEL en tant que membre titulaire suite à la démission de M. Jean-Jacques ALTMAYER, ainsi que la nomination de M. Charles VETTER en tant que membre suppléant,

Considérant qu'en application des dispositions du code des marchés publics, il convient de désigner un membre titulaire dans les formes ci-dessus définies,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- retire la délibération du conseil municipal susvisée du 23 septembre 2009,
- prend acte que le membre démissionnaire est remplacé par le 1er membre suppléant, qui devient ainsi membre titulaire. Qu'en particulier, suite à la démission de M. Jean-Jacques ALTMAYER, M. Denis TSCHÉILLER, doit être regardé comme étant devenu membre titulaire de la CAO. Qu'enfin le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le membre inscrit immédiatement après ce dernier, à savoir : Mme Sylvie KEMPF (2ème membre suppléant).

La liste des membres titulaires et suppléants est désormais comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques WERSINGER	Mme Sylvie KEMPF
M. Tristan KLETHI	Mme Martine GAUGUIN
Mme Lucette SCHENTZEL	M. Gilbert STOECKEL
M. Alain GOEPFERT	M. Eugène SCHNEBELEN
M. Denis TSCHEILLER	

POINT N° 4

Affaires environnementales

a- Demande de subvention à la DIREN pour la réalisation de l'Agenda 21.

M. STAEDLIN rappelle au conseil municipal qu'il s'est engagé lors de sa séance du 12 février 2009, dans la démarche développement durable par la création d'un agenda 21.

L'année 2009 a été consacrée à la sensibilisation des élus et du personnel au développement durable et à l'agenda 21, par la tenue de conférences, réunions et visites de site.

Une démarche participative des habitants a également eu lieu sous forme de réunions de quartiers.

Pour mener à bien ces différentes étapes, la ville a fait appel aux compétences de deux éco-conseillers dans le cadre de leur formation de fin d'études.

Le budget consacré à ses actions s'élève à 20 305 € pour lequel M. HABIB propose de déposer un dossier de demande de financement auprès de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) qui est susceptible de nous apporter son concours à hauteur de 80 %, soit 16 244 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- sollicite une subvention de la DIREN au titre de l'année 2009 de 16 244 € représentant 80 % de la dépense engagée par la ville soit 20 305 € au titre des actions menées dans le cadre de la construction de son agenda 21.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 de la ville.

b- Approbation des travaux de terrassement à l'Engelbourg pour la création de jardins médiévaux dans le cadre du GEPRLAN.

Monsieur STAEDELIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en valeur des ruines du château de l'Engelbourg engagée par la CCPT qui englobe le tourisme, l'histoire, l'économie et l'environnement, la ville de Thann a proposé la création de jardins médiévaux.

En effet, le site recèle, sur un espace réduit, une grande diversité du tapis végétal et la présence d'espèces rares. Les jardins médiévaux permettront de présenter, aux emplacements des anciens jardins du château, des plantes d'agrément, des plantes médicinales et alimentaires dans des parties spécialement aménagées et à portée du regard des visiteurs.

Ce projet a été retenu le cadre du GERPLAN 2009. Il a reçu l'assentiment du comité de pilotage en date du 16 décembre 2008. Le montant des travaux est estimé à 23 920 € avec une participation de 40 % du Conseil Général, le restant étant à la charge de la Ville.

M. STAEDELIN propose donc d'approuver le projet de création des jardins médiévaux à l'Engelbourg. La première phase que sont les travaux de terrassement va débiter dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la création de jardins médiévaux à l'Engelbourg dans le cadre du GERPLAN pour un montant de 23 920 €.
- sollicite une aide du Conseil Général au titre des actions inscrites au GERPLAN 2009.

POINT N° 5

Affaires forestières

a- Renouvellement de l'agrément du garde-chasse du lot n° 2 de la chasse communale.

M. STAEDELIN informe le conseil municipal qu'il lui appartient de donner son avis quant au renouvellement de la nomination du garde chasse pour le lot n° 2 de la chasse communale de Thann, à savoir rive droite de la Thur, pour la durée réglementaire prescrite par la Sous-préfecture.

M. Edouard HEINRICH, locataire du lot en question, domicilié rue du Côteau à Thann propose le renouvellement de M. Michel ETTERLEN, né le 9 mars 1967 à ODEREN, demeurant 11a, rue de la mairie 68690 MOOSCH.

Il est précisé que la Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin a émis un avis favorable à la reconduction de M. ETTERLEN dans ses fonctions, à condition qu'il ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de M. HEINRICH, et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

Toutes ces conditions étant respectées, M. STAEDLIN propose le renouvellement de M. ETTERLEN dans ses fonctions de garde chasse du lot n° 2 à Thann.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- émet un avis favorable à la nomination en qualité de garde chasse de la chasse communale de Thann, de M. Michel ETTERLEN pour le lot n° 2 rive droite de la Thur (Steinby) pour la durée prescrite par la Sous-Préfecture.

POINT N° 6

Affaires culturelles et patrimoniales

a- Conclusion d'une convention avec la Fondation de sauvegarde de la collégiale relative à sa participation financière à la 1ère tranche de travaux.

La Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale dont l'objectif est de mobiliser des fonds privés pour accompagner les initiatives de la Ville de Thann dans la préservation et la restauration de la Collégiale, a décidé de verser, à la Ville de Thann, une participation financière de 41 400 € au titre de la 1ère tranche de travaux (intervention sur la tour octogonale), ainsi que de prendre à sa charge le coût de la réparation de l'horloge et de son carillon, soit 3 760 €.

M. le Maire voudrait remercier et féliciter l'équipe de M. HEINRICH pour son action en direction de notre collégiale.

M. SCHNEBELEN souhaiterait que tous les financeurs apportant leur concours à la réalisation des travaux, aient leur logo sur le panneau mis en place lors des travaux.

Mme STROZIK l'informe que le nécessaire a été fait.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la convention jointe en annexe relative à la participation de la fondation de sauvegarde de la Collégiale ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

b- Nouvelle lecture de la délibération concernant l'approbation du projet architectural et technique pour la tranche 2 du programme de travaux de la collégiale St Thiébaud.

Mme STROZIK, Adjointe, rappelle le programme de rénovation et de restauration de la Collégiale qui contient 7 phases pour un montant global de 913 472,21 euros TTC hors honoraires (valeur avril 2008).

Ce projet financièrement lourd, nécessite un étalement sur plusieurs années et fait l'objet de plusieurs tranches de travaux.

Trois tranches sont actuellement engagées :

- Tranche 1 :** * tour octogonale (opération 804)
Travaux de mise en sécurité des voutes de la flèche par mise en œuvre d'une étanchéité en plomb (*phase 1*)
- Tranche 2 :** * travaux de rétablissement du pourtour de la nef et du chœur (*phase 2*)
* réfection des joints du parcours de couronnement (*phase 3*)
* redressement des portes du grand portail
- Tranche 3 :** * restauration du couronnement nord du vaisseau principal de la nef (*phase 4*)
* protections grillagées des baies du chœur (*phase 6*)

La mission de maîtrise d'oeuvre pour la 2^{ème} tranche de travaux a été confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Richard DUPLAT, par délibération du conseil municipal du 12 février 2009. L'enveloppe financière prévisionnelle retenue par la Ville s'élevait à 236 277,50 € HT (estimation effectuée lors de la programmation). Sur cette base, la rémunération prévisionnelle du bureau d'architecture s'établissait à 23580,48 € HT (28 202,26 € TTC) par application d'un taux de 9,98 %.

L'architecte vient de remettre le Projet Architectural et Technique (PAT) relatif à la tranche 2 ; il définit les travaux, le calendrier prévisionnel ainsi que l'enveloppe financière définitive affectée aux travaux. Celle-ci s'élève à présent à 278 559,20 € HT.

Cette enveloppe financière sert de base pour le calcul de la rémunération du maître d'oeuvre dans le cadre de son contrat approuvé par la délibération du 12 février 2009. Ce montant est inscrit dans le marché de maîtrise d'oeuvre par voie d'avenant. Compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe financière, le bureau d'architecture a cependant réduit ses honoraires. La rémunération du maître d'oeuvre s'établit ainsi à 27187,40 € HT (32 516,13 € TTC) soit un taux de 9,76 %.

Pour cette opération, la Ville sollicitera une participation financière de l'Etat, du Conseil Général du Haut Rhin, de la Région Alsace ainsi que de la Fondation pour la Collégiale de Thann.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le Projet Architectural et Technique établi par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- approuve le montant de l'enveloppe définitive affectée aux travaux de 278 559,20 € HT
- approuve la rémunération de l'équipe de maîtrise d'oeuvre de 27187,40 € HT (32 516,13 € TTC) soit un taux de 9,76 %.
- arrête le coût global de l'opération à 372 000 euros TTC (y compris les frais d'insertion et de mission SPS) et à engager la réalisation des travaux.
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter des participations financières de l'Etat, du Département du Haut Rhin, de la Région Alsace, de la Fondation pour la Collégiale de Thann.
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et tout document nécessaire à l'exécution du marché.
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour consulter les entreprises et signer les marchés de travaux et tout document contractuel nécessaire à l'exécution du programme.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 23 septembre 2009 pour le même objet.

c- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la JCE pour la soirée « Jeunes Talents » au relais culturel.

Mme STROZIK propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à la JCE Thann/Cernay (Jeune Chambre Economique) pour la soirée « Jeunes Talents » qu'elle a organisée avec le Lion's Club, le 17 octobre 2009 au Relais Culturel de Thann.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- décide du versement de la subvention exceptionnelle de **400 €** à la JCE pour l'organisation de la soirée « Jeunes Talents » au relais culturel de Thann

Cette dépense est imputée au compte 6574 du BP 2009

POINT N° 7

Affaires scolaires

a- Autorisation de mandatement de subventions.

Mme HIRSPIELER propose au conseil municipal de procéder au mandatement de deux subventions pour classes de découvertes et sorties scolaires d'un montant total de **2 505,30 €**.

Cette somme, à prélever sur l'enveloppe des crédits prévus au budget primitif 2009 pour le financement des classes de découvertes, correspond aux activités suivantes :

- école primaire du Bungert

- . déplacement à Lion-sur-Mer (Calvados) **1 210 €**
- . classes transplantées en Normandie à Lion-sur-mer **1 250 €**

(acomptes payés par l'association des amis de l'école du Bungert (AEB))

- école maternelle St Jacques

- . voyage en train jusqu'à Wesserling **45,30 €**

L'AEB et la coopérative scolaire de l'école ayant réglé ces frais, il convient de leur verser directement les sommes correspondantes.

Les justificatifs ont été produits.

Ces dépenses seront imputées aux comptes 6247/211/212 et 6574/212 pour un montant de 2 505,30 € du budget 2009.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le versement d'une subvention de **2 460 €** à l'association des amis de l'école du Bungert,
- approuve le versement d'une subvention de **45,30 €** à la coopérative scolaire de l'école maternelle St Jacques
 - autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

POINT N° 8

Affaires sociales

a- Mission santé dans le cadre de la convention de coopération-développement avec la ville de Bafia.

Madame LEVEQUE-KUBLER rappelle le souhait de la Ville de Thann de s'engager dans la construction de liens entre le Nord et le Sud, avec l'appui de l'IRCOD.

Lors de la venue à Strasbourg du Maire de la Ville de Bafia, au Cameroun, pour un séminaire de l'IRCOD sur le thème de l'eau, des contacts se sont créés. La coopération Thann -Bafia est ainsi née dès septembre 2004.

Une convention de coopération développement, tri-partite, entre Bafia, Thann et l'IRCOD a été signée, en janvier 2006. Mise en œuvre par la Ville de Thann, la Ville de Bafia et l'IRCOD, la coopération consiste en un projet d'accompagnement sur plusieurs années de la commune de Bafia pour renforcer ses compétences dans plusieurs domaines et plus particulièrement dans celui de la Santé.

Un des axes de travail prioritaires est le renforcement des structures sanitaires et sociales de la commune camerounaise.

En novembre 2006, une mission médicale sur place a abouti à un premier diagnostic qui a permis d'approfondir la connaissance du système de santé dans la région de Bafia et prédéfinir les pistes de coopération.

En novembre 2007, une deuxième mission a été principalement orientée sur la périnatalité. L'objectif majeur serait de réduire de 30%, dans un premier temps, la mortalité maternelle et infantile.

Les moyens mis en oeuvre étaient basés sur la formation des personnels et l'accompagnement à la mise en place d'une bonne prise en charge en périnatalité et d'aide à l'éducation.

Ces actions se sont réalisées en parallèle avec un appui technique et logistique à l'Hôpital de Bafia et aux structures de santé. Pour cela, une mission complémentaire a porté sur l'amélioration de l'approvisionnement en électricité et en eau de l'hôpital, en partenariat avec Electriciens Sans Frontières et la Communauté des Communes du Pays de Thann.

Une troisième mission, du 29 novembre au 12 décembre 2008, composée de trois personnes a été principalement axée sur la formation en périnatalité.

Dix formateurs ont été formés. Eux mêmes devraient former 50 personnes dont au moins 2 accoucheuses traditionnelles par secteur de santé soit au total, 10 à 12 accoucheuses.

Le souhait est que les formateurs soient des acteurs de proximité, restant disponibles par la suite.

Le coût global de cette première étape avait été évalué à environ 15 000€. Le financement a été assuré principalement par l'IRCOD et la ville de BAFIA.

Un projet pilote par année est estimé nécessaire pour atteindre les objectifs ciblés.

Madame LEVEQUE-KUBLER évoque donc le départ d'une nouvelle mission du 29 novembre au 14 décembre 2009, composée de trois personnes.

Elle aura pour objectifs de :

- superviser une formation (accoucheuses et personnel de santé)
- rencontrer les institutions pour rappeler et relancer le partenariat entre Thann et Bafia et faire du « Public relation ».
- poursuivre l'évaluation de la formation initiale.

Madame LEVEQUE-KUBLER sollicite la prise en charge financière, par la Ville de Thann, de l'équivalent d'un billet d'avion pour mener à bien cette nouvelle mission. Cette somme sera versée à l'IRCOD qui prend en charge la globalité de la mission.

A noter que par la suite, l'évaluation, les formations ultérieures et la formation continue feront l'objet de nouvelles recherches de financement en particulier par l'UNICEF, les fondations, le mécénat ...

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le versement de la somme de 800,00 € à l'Institut Régional de la Coopération Développement, représentant l'équivalent de l'achat d'un billet d'avion,
- autorise le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention.

Cette dépense sera imputée au compte 657/34/520 du budget 2009 de la commune.

POINT N° 9

Affaires du personnel

a- Paiement de vacances horaires et prolongation de la convention de stage lié à la mise en place de l'agenda 21.

Monsieur Gilbert STOECKEL rappelle l'engagement de la Ville dans le domaine du développement durable et la décision de créer un Agenda 21.

Pour permettre d'avancer dans la réflexion, deux stagiaires en formation d'éco-conseiller ont été sollicités et accueillis dès le mois de mai dernier afin de mettre en place un certain nombre d'actions.

Cette mission a abouti sur les réunions de concertations avec les habitants fin septembre et sur le besoin de poursuivre l'étude notamment sur :

- une analyse prospective faisant l'objet d'un rapport et veillant à la mise en oeuvre de la réglementation des lois Grenelle au regard des opérations immobilières et d'aménagements des quartiers envisagés à Thann,
- un accompagnement de la réflexion des élus sur « construire autrement ». la mise en place d'actions de sensibilisation des élus sur la définition d'un quartier durable permettant de déterminer le niveau d'engagement à mettre en oeuvre.

Monsieur STOECKEL propose de payer des vacances aux deux stagiaires éco-conseiller pour l'animation des réunions qui se sont déroulées en octobre.

Il propose également à l'assemblée de prolonger le stage de Marina OCA afin de conduire la réflexion de la Ville. La convention sera poursuivie du 17 octobre au 30 novembre 2009 par le biais d'un avenant.

Dans ce cadre, il est proposé également de prendre en charge la rémunération réglementaire des stagiaires, les frais d'hébergement, de restauration et de transport de Madame OCA, ainsi qu'une participation à la formation.

Considérant la nécessité de poursuivre les missions liées à la mise en place de l'agenda 21,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- autorise le paiement des vacances horaires pour l'animation des réunions ;
- prolonge le stage de Madame Marina OCA jusqu'à la fin du mois de novembre afin de développer les actions permettant la mise en place de l'agenda 21 ;

En compensation du travail effectué par l'éco-conseiller en formation, il sera versé :

- une indemnité de stage mensuelle à hauteur de 30% du SMIC,
- une prise en charge ses frais de formation à hauteur de 182 €.
- des frais de déplacements seront versés sur la base d'un aller retour hebdomadaire par voie SNCF sur Strasbourg-Thann,
- des frais de repas et d'hébergement journalier selon la réglementation en vigueur soit sur une base de 15,25 € par repas et 45 € par nuitée.

POINT n° 10

Affaires intercommunales

a- Conclusion d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller concernant l'audit énergétique de quatre bâtiments de la ville de Thann.

M. WERSINGER explique que le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a initié une opération groupée d'audits énergétiques simplifiés pour les communes volontaires du Pays Thur Doller.

Cette opération vise à :

- faire un état des lieux énergétiques du patrimoine communal
- identifier les « points noirs » énergétiques et proposer des solutions à mettre en oeuvre
- définir les priorités d'intervention pour la commune et les travaux à mener
- estimer les coûts afférents à ces travaux
- mettre en place un outil de suivi des consommations.

L'audit énergétique sera mené, par un cabinet d'étude thermique spécialisé, sur la base d'une analyse des consommations énergétiques et d'une visite de chaque bâtiment, avec identification des défauts particuliers par thermographie infrarouge. Le cabinet d'études retenu est l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie, basé à Mulhouse.

La Maîtrise d'ouvrage de l'opération groupée est assurée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, pour le compte de 17 communes du territoire. A ce titre, le Syndicat Mixte avance la totalité des dépenses, et a sollicité une aide spécifique de la Région Alsace et de l'ADEME. La part restante sera équitablement répartie entre les 17 communes, au *pro rata* du nombre de bâtiments audités dans chaque commune.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Thann propose d'inscrire 4 bâtiments, qui feront l'objet de l'audit énergétique :

- Centre socio-culturel
- Complexe scolaire du Steinby
- Maison de la musique
- Ecole maternelle du Kattenbachy

La participation communale pour la réalisation de cet audit de 4 bâtiments s'élève à un montant total de **985, 64 €**, à verser au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Audits énergétiques simplifiés – 4 bâtiments	2 356,82 €	Région Alsace & ADEME	1 371,18 €
		Commune	985,64 €
Total	2 356,82 €	Total	2 356,82 €

L'aide de la Région Alsace et de l'ADEME sera directement versée au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, qui avance l'intégralité des coûts de la prestation pour le compte de la commune, et qui effectuera lui-même la demande de subvention auprès des partenaires.

La participation communale sera versée au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller après réception par la commune du rapport d'audit de ses bâtiments.

Une convention sera signée entre la commune de Thann et le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Cette opération d'audit énergétique simplifié s'inscrit dans la démarche de « Plan Climat » menée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, et constitue un engagement de la commune en faveur du Plan Climat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la réalisation d'un audit énergétique simplifié de 4 bâtiments de la commune de Thann
- autorise le versement de 985,64 € au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour participation de la commune au financement de l'audit énergétique de ses bâtiments
- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller
- autorise le Maire, ou un adjoint, à signer tout document y afférant.

b- Conclusion d'une convention avec la CCPT du Pays de Thann concernant le groupement de commandes pour les études relatives à la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics communaux et intercommunaux du Pays de Thann.

Mme LEVEQUE expose au conseil municipal que les décrets d'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ont donné aux communes et communautés de communes des obligations en terme d'accessibilité des équipements publics.

Ces obligations ont pour but de mettre en place des plans d'accessibilité des voiries et espaces publics, ainsi que la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP).

La législation impose à toutes les collectivités la réalisation d'études diagnostics sur l'ensemble de ces équipements, selon un calendrier précis et relativement serré.

A cet effet, il est proposé aux communes membres de constituer, avec la Communauté de Communes, un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics, pour permettre la mise en oeuvre des opérations de mise en concurrence en vue de recruter un ou plusieurs cabinets d'études chargés d'établir les diagnostics de l'ensemble des ERP et IOP et les plans d'accessibilité des voiries et espaces publics de la CCPT et des 13 communes membres.

Dans ce cadre, une convention constitutive du groupement de commande a été rédigée. Ce document, définissant les modalités de fonctionnement du groupement est joint en annexe à la présente délibération.

Il est cependant précisé que la ville de Thann qui a déjà entrepris d'élaborer en interne son plan d'accessibilité des voiries et espaces publics, ne sollicitera, dans le cadre de ce groupement de commande, que l'établissement du plan d'accessibilité de ses bâtiments publics.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les études diagnostics d'accessibilité pour les personnes handicapées des ERP et IOP des espaces publics,
- approuve la teneur de la convention annexée,
- approuve l'adhésion de la CCPT au groupement de commandes,
- approuve la désignation de la CCPT comme coordonnateur du groupement,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention décrite ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

M. GOEPFERT signale que sur 60 luminaires aux « Jardins du Blosen », 22 ne fonctionnent plus.

M. POINTURIER rend compte des problèmes de circulation rue du Panorama causés par la construction des immeubles « Léonard de Vinci ». Depuis un an la chaussée est rétrécie et le stationnement des véhicules est difficile, ce qui provoque le mécontentement des riverains.

L'affaissement de la chaussée n'a rien arrangé. L'enjeu financier de ce problème est important (100 000 €) et on ne peut pas engager les travaux de réfection de cette rue, tant que les responsabilités n'ont pas été fixées.

Mme DIET s'interroge sur l'opportunité de l'absence de signalisation à l'intersection des rues de la Paix et Clemenceau.

M. POINTURIER lui répond que des discussions sont en cours sur la nécessité de modifier la signalisation ou de remettre les stops en place qui ne se justifieraient plus en raison des ralentisseurs dans cette rue nouvellement aménagée.

M. le Maire rappelle les cérémonies organisées par la ville pour le 65ème anniversaire de la Libération de Thann les 12 et 13 décembre 2009. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à y participer afin de rendre hommage à nos libérateurs.

La séance est levée à 23 H

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

S O M M A I R E

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2009.

2- Affaires financières

- a- Débat d'orientation budgétaire 2010.
- b- Décision budgétaire modificative n° 2 – budget 2009.
- c- Remboursement de dommages divers.

3- Affaires techniques et d'urbanisme

- a- Approbation d'une convention de partenariat avec France Télécom pour l'enfouissement des lignes rue de la Libération.
- b- Rénovation de l'hôtel de ville - choix du cabinet d'architecture et fixation de l'indemnité des architectes.
- c- Approbation de la modification du POS (PAZ des Jardins du Blosen).
- d- Rétrocession des voiries du lotissement « Côteau du Panorama.
- e- Modification de la commission d'appel d'offres.

4- Affaires environnementales

- a- Demande de subvention à la DIREN pour la réalisation de l'Agenda 21.
- b- Approbation des travaux de terrassement à l'Engelbourg pour la création de jardins médiévaux dans le cadre du GERPLAN.

5- Affaires forestières

- a- Renouvellement de l'agrément du garde-chasse du lot n° 2 de la chasse communale.

6- Affaires culturelles et patrimoniales

- a- Conclusion d'une convention avec la Fondation de sauvegarde de la collégiale relative à sa participation financière à la 1ère tranche de travaux.
- b- Nouvelle lecture de la délibération concernant l'approbation du projet architectural et technique pour la tranche 2 du programme de travaux de la collégiale St Thiébaud.
- c- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la JCE pour la soirée « Jeunes Talents » au relais culturel.

7- Affaires scolaires

- a- Désignation du maître d'oeuvre pour l'extension de l'école maternelle du Kattenbach.
- b- Autorisation de mandatement de subventions.

8- Affaires sociales

- a- Mission santé dans le cadre de la convention de coopération-développement avec la ville de Bafia.

9- Affaires du personnel

- a- Paiement de vacances horaires et prolongation de la convention de stage liée à la mise en place de l'Agenda 21.

10- Affaires intercommunales

- a- Conclusion d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller concernant l'audit énergétique de quatre bâtiments de la ville de Thann.
- b- Conclusion d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thann concernant le groupement de commandes pour les études relatives à la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics communaux et intercommunaux du Pays de Thann.